Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 035-213500499-20251215-85DEL2512128DGS-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

VILLE DE CANCALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 décembre à 20h, les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis, salle Jean Raquidel, Espace Joseph Pichot, lieu de leurs séances, sous la présidence de M. Mahieu, Maire.

Étaient présents : MAHIEU Pierre-Yves, BOUCHER Jean-Marc, PELLERIN Caroline, DUMONT Philippe, DERVILLY-COUERAUD Martine, LE FLOCH Philippe, BERNIER Samantha, MAINGUY Suzanne, LOUVET Bernard, KORSEC Maude, GAUDIN Ludovic, VILON Guy, CHENAIS Sophie, MOKADEM Eddy, CHENU Maëll, BRAULT Jérémy, GANDAIS Anne, GEORGE Patrick, BECKER Frédérique, DUSSART PLUNIAN-BLOT Marie-Hélène, GOUËL Matthieu.

Absents excusés : MARY Frédéric, GLERON Katell, TOUARIN Philippe, QUERRIEN Laurence, ADAM Muriel.

Absents : GUILBERT Vincent, BLANDEAU Laurent, LENOUVEL Erwan.

Pouvoirs : M. MARY à M. LE FLOCH, Mme GLERON à Mme BERNIER, M. TOUARIN à M. GAUDIN, Mme QUERRIEN à M. MOKADEM, Mme ADAM à Mme DERVILLY-COUERAUD.

Secrétaire de séance : Mme DERVILLY-COUERAUD

Délibération n°85-DEL-2025-12-128-DGS Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage (SDAHGV) 2026-2032

Convocation en date du 08 décembre 2025
Affaire inscrite à l'ordre du jour de la réunion du 15 décembre 2025

Rapporteur : M. le Maire

Exposé : Conformément à la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des Gens du Voyage, et suite à la transmission par le Préfet et le Président du Conseil départemental du projet de Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage (SDAHGV) 2026-2032, il est demandé à la commune de Cancale d'émettre un avis sur ce projet qui fixe les prescriptions et préconisations pour l'accueil des Gens du Voyage sur le territoire.

Rappel des éléments clés du schéma départemental

- **Pilotage** : Copilotage État/Département, coordination opérationnelle par le GIP AGV35.
- **Concertation** : Large implication des EPCI, communes, associations, représentants des Gens du Voyage, et partenaires institutionnels.
- **Objectifs** : Cohérence départementale, solidarité des territoires, adaptation aux besoins locaux, participation effective des voyageurs, évaluation continue via l'Observatoire départemental.

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 035-213500499-20251215-85DEL2512128DGS-DE

- **Prescriptions pour Saint-Malo Agglomération et Cancale :**
    - Création de terrains soupapes (1 ha chacun) pour l'accueil temporaire.
    - Offre d'habitat adapté pour 10 ménages (5 à Saint-Malo, 5 à Cancale).
    - Recensement des terrains informels pour les passages estivaux.
    - Prise en compte des terrains privés à usage d'habitat permanent.

Le Conseil Municipal est sollicité pour :

Article 1 : Donner un avis favorable sur le contenu du Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage 2026-2032, considérant :

- La démarche de concertation approfondie menée à l'échelle départementale et locale
- L'adaptation des prescriptions aux réalités du territoire de Cancale et de Saint-Malo Agglomération.
- La volonté de renforcer l'accompagnement social et la gestion des aires d'accueil.

Article 2 : Formuler les réserves suivantes :

- Difficultés potentielles de mobilisation foncière pour la création de nouveaux terrains, notamment en raison des contraintes liées à la loi Littoral et à la loi ZAN.
- Nécessité d'un accompagnement financier, technique et juridique accru de la part des pilotes du schéma pour la mise en œuvre des prescriptions.
- Importance de renforcer l'accompagnement social des familles sédentarisées sur les aires d'accueil.
- Sollicite l'accompagnement de l'État, du Département et du GIP AGV35 pour la recherche de solutions adaptées aux contraintes locales.

Article 3 : Autoriser M. le Maire à transmettre le présent avis à l'État et au Département, et à entreprendre toute démarche nécessaire à la bonne mise en œuvre du schéma sur le territoire communal.

Adopté à l'unanimité.

Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Le Maire



P.Y. MAHIEU